

Communiqué de presse

Paris, le 12 décembre 2019

## 4<sup>e</sup> concours des miels métropolitains : la Métropole du Grand Paris engagée en faveur de la biodiversité

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Daniel BREUILLER, Vice-président délégué à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, à la politique de la nature et à l'agriculture en ville, et Thierry DUROSELLE, Président de la Société Centrale d'Apiculture, ont décerné les prix du 4<sup>e</sup> concours des miels métropolitain à 86 apiculteurs. La cérémonie de remise des prix a eu lieu mercredi 11 décembre 2019, aux Grands Voisins.

La Métropole du Grand Paris organise, depuis 2016, le concours des miels métropolitains, en partenariat avec la Société Centrale d'Apiculture (SCA). Depuis 2016, plus de **450 candidats, représentant 105 communes de la Métropole, ont déposé près de 700 échantillons**. Les jurys successifs ont permis de désigner **217 lauréats, de 88 villes, dont 24 ruchers municipaux**.

Cette 4<sup>e</sup> édition a rencontré un vif succès puisque **148 candidats, représentant 89 communes du périmètre métropolitain, ont déposé 216 échantillons, dont 20 ruchers municipaux**. À la suite du jury du concours, qui s'est tenu le samedi 9 novembre 2019 à Asnières-sur-Seine, se sont **86 lauréats, représentant 59 villes du territoire métropolitain**, qui se sont vu décerner des prix au sein des différentes sections.

- Miel de tilleul : 3 lauréats (1 or – 1 argent - 1 bronze)
- Miel polyfloral de printemps liquide : 18 lauréats (5 or - 10 argent - 3 bronze)
- Miel polyfloral d'été liquide : 52 lauréats (16 or - 20 argent - 16 bronze)
- Miel polyfloral d'été cristallisé : 13 lauréats (2 or - 6 argent - 5 bronze)

Parmi les lauréats, **9 ruchers municipaux ont été récompensés** : Argenteuil, Colombes, Issy-les-Moulineaux, La Garenne-Colombes, Le Kremlin-Bicêtre, Livry-Gargan, Maisons-Alfort, Vaucresson et Villeneuve-Saint-Georges.

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris : « Cette 4<sup>ème</sup> édition du concours illustre, s'il le fallait, le soutien de la Métropole à des actions en matière de biodiversité, d'agriculture et retour de la nature en ville. Depuis 2016, en célébrant l'excellence des miels métropolitains, c'est toute une filière créatrice de valeur ajoutée et donc d'emplois que nous mettons en valeur. »

« Ce concours est une formidable occasion de renforcer notre dynamique en faveur du développement de l'apiculture et de la biodiversité sur notre territoire métropolitain » déclare Daniel BREUILLER, Vice-président délégué à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, à la politique de la nature et à l'agriculture en ville.

Tous les lauréats se sont vu remettre un diplôme de médaille (or, argent ou bronze). Les meilleurs notés de chaque section ont également reçu une **médaille d'excellence « la médaille du développement durable de la Monnaie de Paris »**. Toutes les villes représentées au concours ont par ailleurs reçu un diplôme honorifique les récompensant pour leurs actions en faveur de la protection de la biodiversité.

La Métropole du Grand Paris a adopté le 19 octobre 2017 la « stratégie Nature » visant à préserver, valoriser et développer les espaces naturels, paysagers et d'agriculture urbaine sur son territoire. Le Conseil métropolitain a également adopté le 12 novembre 2018 le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), qui fixe des objectifs en matière d'agriculture, comme la sanctuarisation des surfaces agricoles existantes et le développement de 3 000 hectares supplémentaires de surfaces agricoles urbaines et périurbaines, respectueuses de l'environnement, à horizon 2030. Ce qui représente 6 % du territoire et 15 % d'autonomie de la Métropole en fruits et légumes.

Par ailleurs, **12,4 millions d'euros** ont été attribués par la Métropole, dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), à 54 projets, dédiés notamment aux actions de préservation et de développement d'espaces de nature et d'agriculture sur le territoire. Ces projets peuvent prendre différentes formes, comme par exemple la création de jardins permaculturels à Montfermeil, la création de vergers à Bry-sur-Marne, l'AgroCités à Gennevilliers et à Bagneux, la mise en place d'éco pâturage et de ruches à Marolles-en-Brie, le réaménagement de jardins familiaux dans

des quartiers défavorisés à Stains, la tour maraichère à Romainville ou encore la création de fermes urbaines à Malakoff et au Le Blanc-Mesnil.

**À propos du concours des miels métropolitains :**

Organisé avec la Société Centrale d'Apiculture (SCA), le concours a pour objet, à travers la mise en valeur des productions locales de miels, de promouvoir la filière apicole métropolitaine, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire. Ce concours est aussi une formidable occasion de sensibiliser les 7,2 millions d'habitants de la Métropole du Grand Paris aux enjeux de la pollinisation des insectes et des abeilles en milieu urbain.